

La notice de poste

La notice de poste constitue, avec l'étiquetage réglementaire des produits chimiques et la fiche de données de sécurité (FDS), l'un des outils d'information sur la prévention du risque chimique en entreprise.

Elle présente les dangers ainsi que les mesures d'organisation et de prévention définies dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) de l'entreprise, en fonction de la nature du poste de travail.

Elle décrit également le déroulement d'une tâche à effectuer: mode opératoire, consignes, avertissements, équipements de protection collective et individuelle à utiliser, informations sur les secours...

Cadre réglementaire

La notice de poste s'inscrit dans le cadre de la réglementation du Code du travail et d'une circulaire DRT.

Selon l'article R.4412-39 du Code du travail, « l'employeur établit une notice, dénommée notice de poste, pour chaque poste de travail ou situation de travail exposant les travailleurs à des agents chimiques dangereux. Cette notice, actualisée en tant que de besoin, est destinée à informer les travailleurs des risques auxquels leur travail peut les exposer et des dispositions prises pour les éviter ».

La notice rappelle les règles d'hygiène applicables ainsi que, le cas échéant, les consignes relatives à l'emploi des équipements de protection collective ou individuelle.

Selon la circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006, « l'employeur a pour obligation d'établir une notice pour tous les postes de travail exposant ou susceptibles d'exposer à des agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) de catégories 1 et 2 (catégories 1A et 1B selon le règlement CLP) ainsi qu'à des agents chimiques dangereux (ACD) lorsque l'évaluation des risques a conclu à un risque non faible ».

Cette notice peut également rappeler les dangers et les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs des agents au poste de travail visé.

La notice de poste doit être révisée régulièrement et actualisée, afin d'intégrer les modifications éventuellement apportées au procédé de travail et de prendre l'évolution de l'état des connaissances, en particulier dans le cas de l'évolution de la classification d'une substance. Elle doit être compréhensible par l'ensemble des salariés affectés au poste.

Constitution et mise à jour de la notice de poste

Rédaction et distribution

La rédaction de la notice de poste s'effectue sous la responsabilité de l'employeur. Peuvent y être associés les opérateurs, le service hygiène et sécurité et le CHSCT de l'entreprise, le médecin du travail.

La notice de poste doit être fournie à tout nouvel arrivant dans l'entreprise: nouvel embauché, intérimaire, salarié en mobilité interne, stagiaire, apprenti, etc. Elle s'adresse également aux opérateurs d'entreprises extérieures utilisant provisoirement les installations de l'entreprise.

Nature du poste de travail

La notice de poste dépend de la nature du poste de travail (tâche à effectuer par un ou plusieurs opérateurs, procédé complet ou suivi d'une intervention fractionnée dans le temps, etc.).

Elle est établie pour les risques d'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD) ou des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) de catégories 1A et 1B définis par le règlement CLP (*Classification, Labelling, Packaging*).

Elle n'est pas obligatoire pour les ACD quand le risque est faible (art. R.4412-13 du Code du travail, circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006) et si les mesures de prévention prises pour réduire ce risque sont suffisantes.

Mise à jour

La notice de poste est mise à jour quand survient:

- un changement de matériel ou de matériau;
- une modification du mode opératoire ou du process;
- une mise à jour de la FDS d'un produit;
- un accident sur le poste de travail.

Descriptif de la notice de poste

Présentation

La notice de poste est le plus souvent présentée sur une page de format A4. Clairement lisible, avec des textes concis, elle peut inclure des photographies du poste de travail; elle renseigne sur les risques et les mesures de prévention par des pictogrammes.

Elle est disposée près du poste de travail et est remplacée en cas de dégradation.

Contenu

La notice de poste contient les informations suivantes:

- **Nom et logo de l'entreprise.** Nom du service émetteur. Nom du rédacteur.
- **Date d'établissement,** n° de la version de la notice.
- **Nom du vérificateur,** et date.
- **Informations sur les produits** (nom et adresse du fabricant, etc.).
- **Description des phases de travail:** travail préparatoire (vérifications, contrôles préliminaires...), conditions d'utilisation, étapes du travail proprement dit.
- **Informations sur les dangers:** pictogrammes SGH. Informations complémentaires: contient du..., etc.
- **Informations sur les risques:** mentions d'avertissement (Danger, Attention), mentions de danger (phrases H), conseils de prudence (phrases P).
- **Informations spécifiques** (accompagnées de pictogrammes si possible): déchets, transport, transvasement, substitution, stockage, nettoyage, sécurité incendie, etc.
- **Description des protections collective et individuelle.**
- **Informations sur l'hygiène à respecter.**
- **Description des premiers secours à porter.**

Pour en savoir plus

Documentation

- **La fiche de données de sécurité.**
Fiche prévention I6 F 11 15, OPPBTP.
- **Étiquetage des substances pures et des mélanges.** Fiche prévention I6 F 12 15, OPPBTP.
- **Savoir lire l'étiquette d'un produit chimique.**
Affiche I6A0415, OPPBTP.
- **Risque chimique: fiche ou notice de poste.**
Référence INRS: ED 6027 (Aide-mémoire technique).

Sites Internet

- www.preventionbtp.fr
- www.inrs.fr

Réglementation

- **Code du travail:** article R.4412-39
- **Circulaire DRT n° 12 du 24 mai 2006**

ANNEXE - Exemple de notice de poste

Notice de poste

Produit	PRODUIT
Fabricant	DUPONT

DANGERS	CONSEILS AUX OPÉRATEURS
 SGH02	Conditions d'utilisation : Manuel, Local fermé
 SGH06	
 SGH08	
RISQUES	Hygiène <ul style="list-style-type: none">Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas sur le lieu de travailLavez-vous soigneusement les mains en fin de poste avec un savon normaliséEn travaux d'intérieur, changez de vêtements en fin de poste de travail et prenez, si possible, une douche 
<ul style="list-style-type: none">H350 Peut provoquer le cancerH340 Peut induire des anomalies génétiquesH226 Liquide et vapeurs inflammablesH315 Provoque une irritation cutanéeH319 Provoque une sévère irritation des yeuxH311 Toxique par contact cutanéH331 Toxique par inhalation	Déchets <ul style="list-style-type: none">Triez les résidus de produit et leurs emballages souillés Transport <ul style="list-style-type: none">Ne transportez pas ce produit avec d'autres produits inflammables, combustibles ou explosifsÉvitez toute flamme nue et toute étincelle dans le véhicule de transport de ce produitTransportez le produit dans un récipient hermétiquement fermé et solidement arrimé 
CONTIENT	Substitution du mode opératoire <ul style="list-style-type: none">Ne transvasez pas ce produit dans un récipient non prévu à cet effet et non étiqueté Protection collective et organisation <ul style="list-style-type: none">Branchez le dispositif d'aspiration des gaz, vapeurs, fumées ou poussières avant tous travauxEn travaux d'intérieur, quel que soit le mode d'application, ventilez le poste de travail par apport d'air frais (naturel ou forcé)Balisez la zone de travail
BRAI DE HOUILLE (8001-58-9) XYLENE (95-47-6)	Protection individuelle <ul style="list-style-type: none">Portez le vêtement de protection et les gants en Nitrile doublé cotonEn travaux d'intérieur et d'extérieur, portez le masque respiratoire AP3 qui vous a été fourniEn travaux d'intérieur, portez les lunettes de protection qui vous ont été fournies   
INFORMATIONS FABRICANT	Stockage <ul style="list-style-type: none">Stockez le produit dans un endroit frais, ventilé, à l'abri de toute source de chaleur et de toute flammeAssurez-vous que les signalements normalisés correspondant aux risques d'incendie et d'explosion sont bien affichés sur la 

>>>

ANNEXE - Exemple de notice de poste

Notice de poste

DUPONT	<p>porte du local de stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservez le produit au sec, fermez bien le contenant et étiquetez-le, ne laissez pas à la portée des enfants ▪ Conservez le produit dans le local spécifique mis à votre disposition (balisé avec restriction d'accès) ▪ Ne stockez pas avec des produits inflammables, explosifs, comburants ou toxiques ▪ N'entreposez le produit qu'en petite quantité ▪ Refermez soigneusement le récipient après chaque utilisation <p>Sécurité incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifiez la présence des extincteurs à poudre ou à neige carbonique <p>Premiers secours</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de contact avec les yeux, lavez immédiatement à grande eau pendant au moins dix minutes ▪ En cas de contact avec la peau, lavez immédiatement à grande eau pendant au moins dix minutes ▪ En cas de pénétration du produit par la voie digestive, consultez immédiatement un médecin et montrez-lui l'étiquette ▪ En cas de pénétration par les voies respiratoires de gaz, vapeurs, fumées ou poussières, quittez la zone contaminée et alertez les secours ▪ Enlevez les vêtements souillés en cas de projection de liquide
--------	---

